CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

BUROBOUTIC

SCPI au capital de 189 000 000 € au 31 octobre 2016
Siège social : 41, rue du Capitaine Guynemer - 92400 COURBEVOIE
339 967 473 R.C.S. NANTERRE

Second avis de convocation

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 décembre 2016 n'ayant pu se tenir faute de quorum requis, la Société FIDUCIAL Gérance, agissant en qualité de Société de Gestion de la SCPI **BUROBOUTIC**, à l'honneur de convoquer, Mesdames et Messieurs les porteurs de parts, à une seconde Assemblée Générale Extraordinaire, qui se tiendra le :

Mercredi 21 décembre 2016 à 15 heures
Immeuble Le Lotus - 41 Rue du Capitaine Guynemer - 92400 COURBEVOIE

à l'effet de délibérer sur **l'ordre du jour** suivant :

Décisions du ressort de l'Assemblée Générale Extraordinaire

1 – 2. Adoption de la clause de variabilité du capital et fixation de ses limites minimum et maximum,

3. Création d'un fonds de remboursement et fixation des modalités de fonctionnement,

4. Extension des règles d'utilisation de la prime d'émission ou de fusion dans le cadre des augmentations du capital social effectif,

5. Modification corrélative des articles 1, 6, 7, 8 et 12 des statuts,

6. Mise à jour corrélative des pouvoirs de l'organe de gestion et de l'organe délibérant et adaptation des articles 15, 21 et 22 des statuts,

7. Adaptation de l'article 17 – Rémunération de la Société de Gestion pour être en cohérence avec la note d'information,

8. Mise à jour des articles 9, 10, 11 et 18 des statuts par rapport à la pratique, à l'évolution des textes applicables et à la modification des articles susmentionnés,

9. Adoption, article par article, puis dans son ensemble, du texte des statuts tel que modifié par les précédentes résolutions,

10. Pouvoirs.

Conformément à l'article R.214-141 du Code Monétaire et Financier, le formulaire de vote vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour. En conséquence, la Société de Gestion conserve les bulletins de vote des associés qui se sont exprimés lors de la première convocation. Les associés qui ne se sont pas exprimés lors de cette première convocation et qui n'assisteraient pas à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 décembre 2016, sont invités à bien vouloir nous retourner le bulletin de vote qu'ils ont reçu avec la première convocation.

La Société de Gestion
FIDUCIAL Gérance

1605459